

Orange en correctionnelle

après le décès d'un technicien en 2011

Notre collègue Jean Claude Lachaux était décédé le 23 décembre 2011 des suites d'un accident du travail en chutant d'une Plate Forme Echelle. Après une année d'instruction, le 25/07/2014 le parquet d'Aix en Provence a pris la décision d'envoyer Orange devant le tribunal correctionnel pour avoir involontairement causé la mort de Jean Claude en ne lui fournissant pas le matériel adapté à la mission de travail en hauteur. Les salariés-es n'avaient pas à travailler avec un équipement dont la stabilité n'était pas assurée et dont l'accès n'était pas sécurisé et inapproprié.

Le procureur de la république a requis le renvoi d'Orange devant le tribunal correctionnel.

Nous espérons que les juges confirmeront que Jean Claude Lachaux n'a pas commis de faute puisque la Plate Forme Echelle n'était pas conforme alors qu'elle était dans les services depuis 2009 .

Sa stabilité ne pouvait être acquise et ne pouvait être considérée comme satisfaisant aux exigences du code du travail.

Les dispositions du code du travail étaient violées en tout connaissance de cause comme le démontraient l'absence de prise en compte des observations multiples.

Les éléments de l'affaire vont être débattus lors d'une audience dont il nous tarde de connaître la date. Presque 3 ans après, l'attente est longue pour la famille, les collègues de son équipe mais aussi tou-tes les salariés-es aujourd'hui qui sont encore confronté-es aux mêmes difficultés avec des équipements inadaptés.

Malheureusement, rien ne pourra réparer la disparition brutale de Jean Claude Lachaux mais la fédération Sud, partie civile, espère que la justice sanctionnera la responsabilité d'Orange pour ce drame.

Stéphane Richard s'est adressé aux salarié-es du groupe pour se féliciter des économies réalisées sur les frais de fonctionnement pour préserver une marge confortable de 31,3% sur le chiffre d'affaire du groupe. Une fois de plus, Sud condamne ces objectifs financiers dont les salariés-es font les frais. Jean Claude ne devait pas perdre sa vie à la gagner !